

14 février 2006

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**ERAMET**

(Eurolist)

Par courrier du 13 février 2006, reçu le jour même, complété par un courrier du 14 février, la société M&G Investment Management Limited<sup>1</sup> (Laurence Poutney Hill, Londres, EC4R OHH, Royaume-Uni), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 7 février 2006, par suite d'une acquisition d'actions, le seuil de 5% du capital de la société ERAMET et détenir pour le compte desdits fonds, 1 288 127 actions représentant autant de droits de vote, soit 5,0034% du capital et 2,98% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Contrôlée par Prudential Plc.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 25 744 944 actions représentant 43 255 715 droits de vote.